



Enfant en danger refus de présenter l'enfant à son père

Par **kikoone74**, le **04/03/2016** à **15:38**

Bonjour, J'ai besoin d'aide voilà, j'ai un petit garçon de 10 ans qui est suivi par une éducatrice et la psychologue de son école. Il n'y a pas longtemps l'éducatrice me fait part de la lettre qu'elle a envoyé à la MSD de Cannes Ouest informant que mon fils était en danger par rapport à son père. Son père avait giflé à plusieurs reprise mon fils et mon fils a eu des bleus aux oreilles j'ai porté plainte et je ne veux plus donner mon fils à son père, hors j'ai la brigade des mineurs qui m'a téléphoné pour me dire que comme il y avait un jugement que j'étais en tord et que si je ne présentais pas mon fils malgré ma plainte je pouvais être placé en garde à vue. Que dois-je faire? Je ne veux pas lui laisser mon fils j'ai fait les démarches au près du JAF pour modifications de droit de visite et autorité parentale, de plus l'éducatrice veut faire une lettre au procureur concernant tout ceci. J'ai besoin de conseil merci

Par **cocotte1003**, le **04/03/2016** à **19:27**

Bonjour, il vous faut faire un référé pour accélérer l'audience devant le jar, cordialement